

Article 1 : OBJET

Ce guide de bonne pratique constitue les conditions spéciales d'accueil des stagiaires. Il a comme objectif principal de préciser dans le détail les règles de conduite à tenir pendant votre apprentissage au sein de l'établissement SMF afin de lutter contre la propagation du virus COVID-19.

Article 2 : EN AMONT DE LA FORMATION

Avant de vous rendre à votre formation :



1/ Vérifier si j'ai (ou l'un des membres de mon foyer) des symptômes :

Si j'ai les symptômes : Je dois **informer le centre de formation et rester chez moi. Je contacte mon médecin traitant. Si j'ai des difficultés respiratoires, je contacte directement le 15.**

Si je n'ai pas les symptômes : Je peux intégrer la formation

2/ J'apporte ma propre bouteille d'eau et ce que je juge nécessaire pour ma journée d'intervention (Repas, Café, etc.)

3/ Le masque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé. Celui-ci doit être porté avant votre arrivée.

Si besoin SMF tient des masques à votre disposition en contre paiement de 1,50€ (prix coutant d'achat).

4/ Je respecte les mesures barrières et le protocole sanitaire mis en place.

Article 3 : RAPPEL DES GESTES BARRIERES

Dans le cadre du COVID-19, les mesures nécessaires préconisées par le Gouvernement concerne en particulier le respect des gestes barrières et le respect des règles de distanciation.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

Tous les espaces de travail sont à aérer 10 minutes 3 fois par jour au minimum

CONDITIONS SPECIFIQUES DE L'ACCUEIL DES STAGIAIRES AU CENTRE DE FORMATION SMF
12 RUE DU PELOUX 01000 BOURG EN BRESSE

Article 4 : ARRIVEE SUR LE SITE DE FORMATION

- 1/ Les véhicules sont stationnés sur le parking
- 2/ A l'entrée principale, prendre le côté droit indiqué par la flèche Orange.
- 3/ Du gel hydro alcoolique est mise à votre disposition. Son utilisation est obligatoire avant de pénétrer dans le couloir.



4/ Suivre le fléchage orange au sol (le couloir est divisé en deux pour ne pas vous croiser) faire le tour du patio pour vous rendre en direction de la salle 1.1.

Article 5 : ACCUEIL BUREAU B9

Une seule personne est admise à entrer à la fois dans le bureau. Les autres doivent patienter dans le hall tout en respectant le marquage au sol.

Article 6 : FORMATION THEORIQUE

A l'entrée de la salle, des marquages au sol indiquent la distance à respecter entre chaque personne.

En entrant, prendre connaissance des indications affichées.

Respecter le sens de circulation et le respect du balisage au sol.

Interdiction formelle d'occuper les chaises signalées par un marquage noir et jaune.

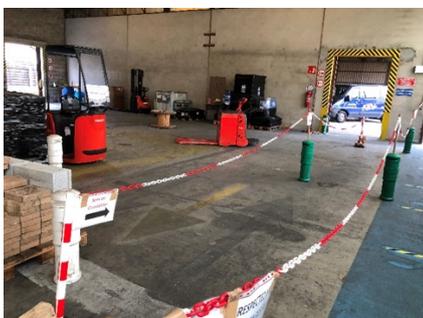
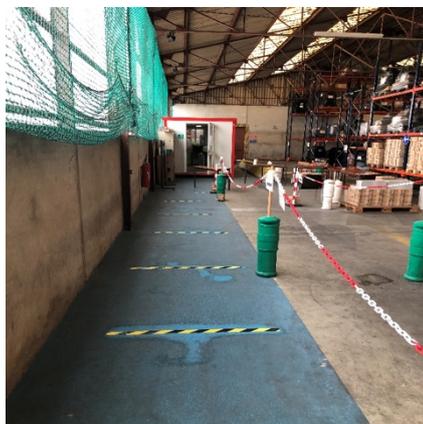
A l'entrée et à la sortie de la salle, du gel hydro alcoolique est mis à disposition. Il est obligatoire de se désinfecter les mains.

Pour la pause matinale ou le déjeuner, la sortie de la salle se fera par la première personne du fond à droite et ainsi de suite.

Pour accéder aux extérieurs, toilettes, ect... merci de suivre le fléchage au sol indiqué.



Article 7 : FORMATION PRATIQUE



La plateforme technique a été complètement aménagée afin de respecter les distanciations obligatoires pour la sécurité de tous :

- 1/ Une signalétique au sol informe sur le sens de circulation à respecter.
- 2/ L'accès et la sortie de la plateforme technique se fait par 2 chemins différents afin d'éviter les croisements de personne.
- 3/ A l'entrée et à la sortie de la plateforme technique, ainsi que dans tous les lieux de passage du gel hydro alcoolique est mis à disposition. Il est **obligatoire** de se désinfecter les mains
- 4/ Une zone d'attente a été aménagée afin de respecter les distanciations imposées.
- 5/ Le bungalow reste toujours accessible à hauteur de 2 personnes maximum.

Article 8 : GESTION D'UNE PERSONNE PRESENTANT DES SYMPTOMES

Toute personne présentant des symptômes identifiés par les autorités comme liés à la pandémie COVID-19 à obligation de se signaler à son formateur.

De manière générale, tout stagiaire ayant des doutes sur son état de santé, prévient SMF et **ne se présente pas à la formation.**

En cas de signalement d'une personne présente en formation :

- La personne présentant des symptômes est renvoyée à son domicile si elle est en capacité de se déplacer, avec pour consigne de contacter son médecin traitant.
- Si la personne présente des symptômes graves, SMF contacte le 15.
- Le formateur informera le reste du groupe de la situation.

Si toutefois pendant la formation vous ressentez des symptômes (maux de tête, fièvre, malaise) ou une gêne respiratoire

Avertissez immédiatement le formateur qui prendra les mesures adaptées

